



Droit de rétractation pour un contrat d'engagement réciproque

Par **delagnes**, le **05/03/2009** à **12:56**

bonjour,rnj'ai signé hier un contrat d'engagement réciproque avec "l'agence des locataires",de Lorient une sorte d'agence immobilière pour la location,en échange ils s'engagent a me fournir une liste de locations disponibles,il y en a 5 et j'ai le droit de leur demander les nouvelles offres pendant 3 mois.rncela m'a coûté 190 euros et il ne proposent aucun accompagnement.rnc'est aussi a moi de me déplacer jusqu'a leur agence car ils n'utilisent pas internet.rnje voudrai savoir si je peux exercer un droit de rétractation,bien qu'il ne s'agisse pas de démarchage a domicile.rnmerci,rncordialement,rnPierre Delagnes